

Image not found or type unknown



Credit a la consommation contracté sans travail

Par **jeremy33_old**, le **22/11/2007** à **23:01**

mon fils de 18 ans à fait un credit avec des fiches de paie de 700 euros, à la date de son ouverture de credit pour un materiel de musiques d'une valeur de 1400 euros. Il a ete licencié le 11 octobre et il a contracté ce credit le 08 novembre. Donc a ce jour il n'est pas solvable.
Que puis je faire concernant la maison de credit.

Par **LEEKIM**, le **23/11/2007** à **14:15**

Bonjour,
Est ce que votre fils a pris une assurance chomage ?